



Convention entre les élues et les AF

Mademoiselle déclare, si elle se retire du carrosse (sauf cas de force majeure) durant l'année de son élection, rembourser aux Amis du Folklore les frais occasionnés pour le Goûter matrimonial ainsi que tous les cadeaux reçus.

Fait à Ecaussinnes, le février

Lu et approuvé,

Signature de la demoiselle :

La Présidente des AF

Mélanie Detournay,

Les responsables du Carrosse

Audrey Delaunois et Cindy Colin



Règlement pour les demoiselles élues

- 1 Les demoiselles souhaitant s'inscrire à l'élection doivent avoir au minimum 16 ans accomplis et au maximum 25 ans au jour du Goûter.
- 2 Être célibataire (non mariée) et sans enfant.
- 3 Avoir l'accord de ses parents pour les moins de 18 ans.
- 4 Accepter de participer à toutes les réunions préparatoires au Goûter.
- 5 Se tenir à la disposition de la couturière et accepter de répondre rapidement à tous les rendez-vous donnés par celle-ci pour la confection des robes.
- 6 Rester à disposition du Comité durant toute l'année (inaugurations, fêtes écaussinnoises, etc.). En cas d'absence, en avertir les responsables Carrosse en précisant le motif de celle-ci.
- 7 Pour être élue Présidente : avoir 18 ans, avoir un de ses deux parents domicilié sur Ecaussinnes et avoir été élue une fois demoiselle d'honneur.
- 8 Accepter de porter la robe, les chaussures et les bijoux achetés à l'occasion du goûter du lundi depuis 07h du matin jusqu'au discours de la Présidente à 18h.
- 9 Prévoir toutes les sorties des demoiselles en concertation avec les responsables du Carrosse ou, lors de toutes les sorties officielles, privilégier la cohésion du groupe et ne pas y intégrer d'autres personnes, sauf en cas d'accord préalable des responsables Carrosse. En général, elles ne seront encadrées que par les responsables qui les y accompagnent.
- 10 Se tenir en société d'une manière distinguée (pas de tabac ou d'alcool en public, utilisation limitée du GSM et ce, toute l'année : les demoiselles doivent garantir le sérieux et la bonne réputation du Goûter matrimonial). Une tenue vestimentaire et verbale doit également être de rigueur toute l'année. Tout manquement à la politesse sera rapporté au comité qui prendra les sanctions nécessaires.
- 11 Concernant les activités du Goûter matrimonial, ne répondre sur les forums Internet qu'après approbation d'une responsable Carrosse.
- 12 Ne pas viser ou exercer de fonction ou d'activité politique lors de l'exercice de ses fonctions de présidente ou de demoiselle d'honneur. Toute action politique dans le cadre des activités du Goûter matrimonial est totalement prohibée.



- 13 Respecter les consignes et la ligne de conduite données par les responsables du Carrosse lors des différents événements ou concernant l'agenda de l'année.
- 14 Concernant les robes du Goûter matrimonial, la présidente n'a pas de droit de décision sur les robes de ses demoiselles et vice-versa. Le prix maximal des robes est fixé par Les Amis du Folklore et le choix de celles-ci en parfait accord avec le comité. Les sommes engagées sont connues seulement des membres du comité actif et des responsables Carrosse. Les demoiselles s'engagent à ne pas parler de leur robe à leur entourage.
- 15 Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une sanction qui sera signifiée à la fautive. En cas de manquements grave, la demoiselle pourra être exclue du carrosse et celle-ci devra intégralement rembourser aux Amis du Folklore les frais engagés pour elle.

En cochant cette case, je m'engage à respecter le règlement décrit ci-dessus et m'engage sur l'honneur quant au fait que toutes les informations fournies sur ma fiche d'inscription sont exactes

En cochant cette case, je donne mon consentement afin que toute éventuelle photographie prise durant les activités soient utilisées et publiées sur les réseaux sociaux par la commune d'Ecaussinnes ou les amis du folklore dans l'unique but de la promotion et reconnaissance du folklore lié au goûter matrimonial. Toute information à caractère personnel concernant les demoiselles élues restera en possession exclusive des amis du folklore pour un usage strictement archivistique et ne pourront en aucun cas être diffusés à l'extérieur sans accord des ayant-droits (Pour toute démarche et informations relative aux données personnelles, en accord avec le règlement général de protection des données, vous pouvez contacter l'ASBL « Les amis du folklore via info@gouter-matrimonial.be)

Fait à Ecaussinnes, le /02/20.....

Signature (précédé de la mention Lu et approuvé) :